



Déclarations de planification

Version 2

brm / 31 août 2026

DSE 24 2025.SIDGS.880 Stratégie en faveur d'une infrastructure commune de formation et de perfectionnement pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la Police cantonale

Auteur-e	N° Proposition	Texte	+ / ++	- / --
CSéc (Schild)	1.	Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les principes de la prévention, de la désescalade, de la proportionnalité, de la culture positive de l'erreur et de la non-discrimination ainsi que la gestion professionnelle des crises psychiques soient considérés comme des éléments contraignants à prendre en compte dans la planification et la réalisation de la nouvelle infrastructure.		-
CSéc (Schild)	2.	Une étude géotechnique initiale ainsi qu'une enquête préliminaire portant sur les sites contaminés (risques financiers compris) doivent être réalisées suffisamment tôt sur le site d'Utzenstorf. Les commissions compétentes doivent obtenir la documentation correspondante.	+	
CSéc (Schild)	3.	Le Conseil-exécutif veille à ce que la gestion des commandes et la gestion du projet soient étroitement encadrées afin d'éviter toute augmentation des coûts durant l'ensemble du projet, soit de l'étude de faisabilité à la réalisation effective en passant par l'étude de projet.	+	
CSéc (Schild)	4.	Les services utilisateurs sont invités à présenter une commande solide et clairement définie, qui repose sur un besoin avéré et impératif et gardera sa validité tout au long du projet, afin d'éviter les modifications demandées par ces services lors de projets en cours.	+	
Minorité de la CSéc (Achermand)	5.	Lors de la phase d'étude de projet, il convient d'évaluer les possibles économies et redimensionnements.		-

Lerch (UDC) Leuenberger (UDC) Bichsel (Le Centre)	6.	Le Conseil-exécutif est chargé d'informer les organismes régionaux responsables et les communes de façon proactive, exhaustive et continue sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie et du projet « Sirius 3 » et de les impliquer, ainsi que de présenter les répercussions sur les organismes régionaux responsables et les communes afin de leur assurer une sécurité de planification (« faire en sorte que les personnes concernées soient parties prenantes »).	+	
Lerch (UDC) Leuenberger (UDC) Bichsel (Le Centre)	7.	Le Conseil-exécutif est chargé de garantir, en étroite concertation avec la Confédération et pour des raisons de coûts, que les places de formation bernoises supplémentaires requises dans l'optique de l'obligation de servir dans la sécurité prévue par la Confédération et de la restructuration/fusion de la protection civile et du service civil pour former un service de protection contre les catastrophes puissent être couvertes par les infrastructures devenues vacantes dans le canton de Berne, si cela s'avère nécessaire et faisable.	+	
Lerch (UDC) Leuenberger (UDC) Bichsel (Le Centre)	8.	Le Conseil-exécutif est chargé de présenter des solutions permettant de gérer les sites contaminés et les coûts de restructuration en ce qui concerne les infrastructures régionales.	+	
Bauer (PS-JS) Achermann (PS-JS) Bühler (Les VERT-E-S) Bossard-Jenni (PEV)	9.	Le Conseil-exécutif est chargé, en complément du projet « Sirius 3 », de clarifier comment seront réparties les tâches de formation et de perfectionnement entre le canton et les communes, ainsi que l'infrastructure décentralisée requise pour la formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile, afin de satisfaire à la vision d'une collaboration optimisée et d'une infrastructure commune de formation et de perfectionnement. Il devra veiller à l'efficacité et à la rentabilité et impliquer dans ces travaux les syndicats de communes actuels ainsi que les communes.		--
Bauer (PS-JS) Achermann (PS-JS) Bühler (Les VERT-E-S) Bossard-Jenni (PEV)	10.	Le Conseil-exécutif est chargé de clarifier qui devra assumer quels coûts pour la mise en place des infrastructures décentralisées nécessaires selon la stratégie. Il devra impliquer dans ces travaux les syndicats de communes actuels ainsi que les communes.		--
Bauer (PS-JS) Achermann (PS-JS) Bühler (Les VERT-E-S) Bossard-Jenni (PEV)	11.	Le Conseil-exécutif est chargé de montrer les modalités prévues de l'exploitation décentralisée de la formation et du perfectionnement pour les sapeurs-pompiers et la protection civile, ainsi que celles de la collaboration avec l'exploitation de l'infrastructure centrale. Ce faisant, il veillera en particulier à une collaboration efficace et rentable entre l'infrastructure centrale et décentralisée. Le Conseil-exécutif devra impliquer les syndicats de communes actuels ainsi que les communes dans ces travaux.		--

Bauer (PS-JS)	12.	Le Conseil-exécutif est chargé de montrer quels coûts les communes devront assumer à l'avenir pour l'exploitation du projet « Sirius 3 ».		--
Achermann (PS-JS)				
Bühler (Les VERT-E-S)				
Bossard-Jenni (PEV)				